

Eco-mobilier et les fédérations professionnelles du jouet proposent leur projet de recyclage

Eco-mobilier vient de déposer sa candidature à l'agrément pour le recyclage des jouets, jeux de société et jeux de plein air. Une suite logique pour l'éco-organisme, fort de dix ans d'expérience dans le recyclage du mobilier et des objets de la maison.



La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) prévoit qu'à partir de 2022, ce secteur devra répondre de la REP : la Responsabilité Elargie du Producteur. Traduction, les fabricants et les distributeurs concernés devront désormais financer **la collecte, le réemploi et le recyclage des jouets usagés.**

40 000 tonnes de jouets finissent chaque année en déchèteries. L'ambition d'Eco-mobilier, avec les fabricants et les distributeurs de jouets, est d'organiser le réemploi mais aussi de développer les volumes de recyclage. La demande d'agrément a été préparée en lien avec les principales fédérations concernées : la FJP, la FCJPE, la FCD et la FEVAD.

Un geste déjà inscrit dans les habitudes des consommateurs, car il est rare que l'on jette des jouets en bon état ; ici, la valeur affective a son importance. Les jouets se donnent, et aussi se vendent dans les brocantes et sur les sites d'occasion. Le projet d'Eco-mobilier et de ses partenaires est de **faciliter le réemploi** des jouets à travers plusieurs circuits, en mettant l'accent sur le don. Car cette nouvelle habitude éco-responsable est encouragée par la loi AGEC.

Pour Florent Leroux, Directeur Général de Ravensburger et Président de la FJP (Fédération française des industries Jouet et Puériculture), « *Un enjeu fort de la Responsabilité Elargie des Producteurs pour la filière sera de concilier ces exigences environnementales avec les exigences de sécurité propres au secteur et de trouver un équilibre entre elles.* »

Philippe Gueydon et Romain Mulliez, co-présidents de la fédération des commerces de jouets et produits de l'enfant, indiquent quant à eux : « *La responsabilité élargie du producteur constitue l'opportunité d'initier un cercle vertueux, de mettre en valeur les bonnes pratiques et de maîtriser la fin de vie des produits.* »

Eco-mobilier

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B
eco-mobilier.fr



« L'objectif est de faire d'une obligation réglementaire, une opportunité pour les entreprises concernées » présente Dominique Mignon, Présidente d'Eco-mobilier. En s'appuyant sur l'expertise d'Eco-mobilier dans le développement de débouchés pour les matières, nous placerons les industriels et distributeurs metteurs sur le marché dans la gouvernance en situation de décider de leur stratégie. Telle est l'ambition de notre candidature à ces nouveaux agréments. »

Dominique Mignon, Présidente d'Eco-mobilier

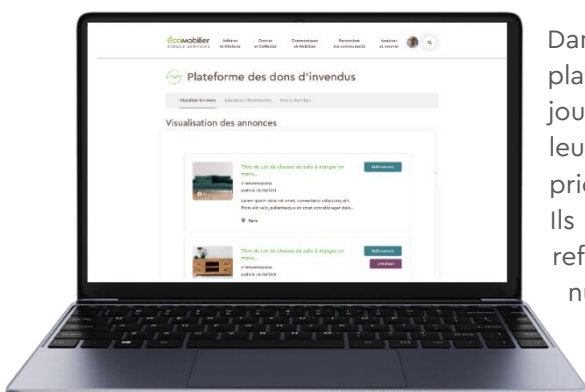
Prolonger la durée d'usage des jouets en encourageant le don

L'enjeu est de proposer un **maillage de points de collecte**, pour **faciliter la reprise** des jouets et jeux, pour le réemploi.

En magasin, des **contenants dédiés** aux jeux et jouets seront mis à la disposition des clients. Ce sont les associations locales qui seront sollicitées pour reprendre ces produits rapportés et les remettre en état pour le réemploi.

La collecte en déchèterie publique sera améliorée : le dépôt de jouets usagés dans une **zone de réemploi** couverte sera promu, afin que les jeux et jouets ne finissent pas au tout venant. La plupart des déchèteries sont concernées par ces aménagements.

L'éco-organisme souhaite sensibiliser le public au don et pour cela organisera des collectes événementielles de jouets dans les écoles. Elles seront accompagnées d'outils pédagogiques à destination des enfants et des parents.



Dans le même esprit, la plateforme du don sera également ouverte aux jeux et jouets. Ce site permettra aux producteurs de faire don de leurs invendus. Car la loi prévoit qu'ils soient prioritairement donnés à l'économie sociale et solidaire. Ils ne pourront être envoyés au recyclage qu'en cas de refus des associations. Grâce à cette plateforme numérique, Eco-mobilier offre une mise en relation entre les professionnels et ses 500 partenaires de l'économie sociale et solidaire.

Encourager l'éco-conception

Pour les jouets et jeux qui ne sont plus en état d'usage, l'enjeu est aussi d'améliorer leur recyclage.

« L'éco-responsabilité est inscrite dans les gènes des entreprises du jouet. » pour Alexis Delorme, Directeur Général de Smoby Toys.

« Notre ambition est de renforcer les chaînes de création de valeur en France. », ajoute Dominique Mignon. « Dans cet objectif, Eco-mobilier apporte son soutien à l'investissement dans la **réincorporation des matières recyclées**, sa participation à l'effort de **développement de l'industrie du recyclage en France** et la prolongation de la **logique d'économie circulaire des matériaux** ».

Pré-adhérer et se préparer pour les entreprises

Les pré-adhésions sont ouvertes. Les informations sur les tarifs et les moyens seront communiquées aux entreprises au cours du premier trimestre, en fonction de la date d'agrément.

Les six mois qui suivront la publication de l'arrêté d'agrément seront consacrés aux études préparatoires sur le réemploi, la réparation, les éco-modulations... Les collectivités territoriales et les associations pourront contractualiser avec Eco-mobilier à partir de juillet 2022. Ce second semestre sera aussi consacré à la mise à jour des contrats avec les opérateurs de déchets et aux pilotes pour la collecte avec les écoles et dans le cadre de la reprise en magasins. Le démarrage opérationnel complet de la filière est prévu pour le 1^{er} janvier 2023.

Cette nouvelle filière permettra de massifier les collectes. Une garantie pour l'ensemble des adhérents, actuels et futurs, de débouchés durables et d'une maîtrise de l'éco-participation. Ainsi, les nouveaux adhérents bénéficieront de tarifs optimisés, grâce au réseau de points de collecte et aux solutions industrielles déjà mises en place par Eco-mobilier.



A propos de la FJP

Représentant officiel auprès de nombreuses institutions nationales et internationales, la Fédération Française des Industries Jouet-Puériculture assiste et conseille ses adhérents dans les domaines de la Sécurité, Qualité et Environnement des produits, du Juridique et Social, de la Communication. Elle

compte près de 80 entreprises adhérentes, Françaises et Internationales, couvrant l'essentiel des marchés du Jouet et de la Puériculture. Fédération citoyenne, la FJP prend une part active aux débats publics sur des sujets tels que la mixité, le développement durable ou la politique familiale. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.fjp.fr et suivez-nous sur LinkedIn (@fjp).



A propos de la FCJPE

La FCJPE regroupe les acteurs spécialistes de la vente de jouet en France, qu'ils soient des enseignes intégrées, des réseaux de franchises, des réseaux coopératifs ou des indépendants. Elle comprend notamment les enseignes Jouéclub, King Jouet, La Grande Récré, Picwictoys, Sajou, Micromania, Oxybul, Disney

Store, Maxitoys ou encore Orchestra.

Eco-mobilier

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 8299 Z
eco-mobilier.fr



**Fédération du Commerce
et de la Distribution**

A propos de la FCD

La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 3700

drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

A propos d'Eco-mobilier



Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français de mobilier, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi.

Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013. En 2021, Eco-mobilier a collecté 1,2 million de tonnes de meubles usagés, valorisées à près de 95% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les meubles.

En octobre 2020, Eco-mobilier lance Maison du tri, le compagnon qui vous donne toutes les solutions et adresses pour vous aider à bien ranger, trier, recycler vos meubles, votre literie et les objets de la maison.

www.eco-mobilier.fr et www.maisondutri.fr

Contacts presse

Eco-mobilier

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com

FJP

Natalie Jolly – 06 07 76 32 23 – njolly@oconnection.fr

Elaine Capron – 06 83 77 72 06 – ecapron@oconnection.fr

FCJPE

Emilie Sanson – 06 22 29 65 32 – emiliesanson@rezokids.fr

FCD

Sophie Amoros – 01 44 43 99 12 – samoros@fcd.fr

Eco-mobilier

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 8299 Z
eco-mobilier.fr